

Maritimes n'est pas encore imprimé mais l'on s'attend à ce que le comité rédige un rapport sans connaître les faits.

Je désire faire remarquer à la Chambre que ce comité est de première valeur et qu'il est l'un de ceux qui travaillent le plus à la Chambre. Le leader du gouvernement à la Chambre a insulté le président et le comité en refusant d'agréer le cinquième rapport et en posant un geste détestable, soit en ne permettant pas au député de LaSalle de défendre son propre rapport.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), qui s'est précipité tête baissée dans la discussion, a omis de mentionner certains points très importants de la recommandation relative à la Commission canadienne des transports. L'Assemblée législative de Terre-Neuve a adopté, à l'unanimité, le 28 février, une motion exhortant la Commission canadienne des transports, le National-Canadien et le gouvernement du Canada à retarder leur décision d'au moins deux ans.

Ce détail semble être passé inaperçu. Il est assez étrange, monsieur l'Orateur, que le ministre de Terre-Neuve n'ait pas cru bon d'être présent lors du débat de cet après-midi. Je parle ici du ministre des Approvisionnements et des Services (M. Jamieson). Il a adopté la même attitude paternaliste que le gouvernement à l'égard des provinces de l'Atlantique. C'est d'autant plus honteux dans son cas qu'il vient lui-même de la région atlantique.

Je regrette que le ministre de Terre-Neuve ne soit pas à la Chambre aujourd'hui pour répéter ce qu'il a dit à la Commission canadienne des transports quand il était député en 1967. Il croyait alors de son devoir, avec d'autres collègues de l'autre côté de la Chambre, de paraître devant la Commission pour demander le maintien des trains de passagers pendant au moins cinq ans. C'est ce que le député de Burin-Burgeo a dit à la Commission. Je regrette qu'il ne soit pas ici pour défendre le parti très méritoire qu'il a pris alors, devant la Commission canadienne des transports, peut-être pour influencer ses collègues.

Pourquoi l'Assemblée législative de Terre-Neuve, qui est dominée par le même parti qui reconnaît les principes du gouvernement, a-t-elle senti l'obligation d'adopter une résolution à cet effet? Parce que, monsieur l'Orateur, elle savait que tous les Terre-Neuviens le voulaient et que, pour les représenter vraiment, elle ne pouvait faire autrement. Par vengeance politique, le gouvernement a fait cet affront à la population de Terre-Neuve,

parce qu'elle n'a pas soutenu les libéraux aux dernières élections fédérales. C'est la seule conclusion à laquelle on puisse en arriver.

• (5.10 p.m.)

M. Allmand: Puis-je poser une question au député?

M. McGrath: Mon temps est limité.

M. Allmand: Le député dirait-il à la Chambre si le gouvernement ou l'Assemblée législative de Terre-Neuve a interjeté appel auprès du gouverneur en conseil, en conformité de la loi sur les chemins de fer, comme plusieurs des provinces de l'Ouest l'ont fait lorsque l'ancienne Commission des transports a permis la suppression du service du train Dominion en 1966?

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le député m'étonne, lui qui est si versé dans le droit. Le Parlement de Terre-Neuve est un Parlement souverain qui n'a pas à interjeter appel à quelque tribunal que ce soit. Il a adopté une résolution qui serait vraisemblablement transmise au greffier de la Chambre des communes ou au secrétaire du Conseil privé; mais nous n'avons pas réussi à faire confirmer la chose par le gouvernement. J'ajouterais que la résolution adoptée avait trait à la juridiction du gouvernement fédéral.

On ne peut qu'en conclure qu'une résolution adoptée par le Parlement souverain de Terre-Neuve serait transmise, dans le cours normal des événements et par la filière normale, au gouvernement du Canada. Mais par mesure de prudence, les six députés de Terre-Neuve qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ont rédigé un appel aux termes des dispositions de l'article 53 de la loi sur les chemins de fer et l'ont fait parvenir au premier ministre (M. Trudeau) le 27 mars.

Nous l'avons fait parce qu'on semblait mettre en doute la souveraineté du Parlement de Terre-Neuve et son aptitude à adopter une résolution formulant des recommandations au gouvernement du Canada. On a semblé mettre en doute que cela constituait un appel, tout comme le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) a exprimé des doutes lorsqu'un dirigeant du syndicat des cheminots a produit une lettre indiquant qu'il en avait appelé de la décision par écrit au premier ministre. Le député de Notre-Dame-de-Grâce a dit que cet homme n'avait pas consulté d'avocat sur la façon réglementaire d'interjeter appel.

Je ne suis pas avocat, monsieur l'Orateur, mais l'article 53 de la loi sur les chemins de